

ENVIRONNEMENT

Tourisme : le canal du Forez se découvrir... avec modération

Tous les Foreziens le connaissent, le traversent ou le longent... mais que savent-ils de lui ? Apport en eau potable, aide à l'agriculture, irrigation... Le canal du Forez est essentiel pour le territoire. Cette semaine, nous abordons son intérêt touristique, freiné par un arrêté de protection des eaux.

LE CANAL DU FOREZ 5/5

Depuis la mairie de Savignieux, il ne faut pas aller loin pour observer la chute Peyer. En partie cachée par la végétation, il faut tendre l'oreille pour la deviner. C'est le premier point d'observation d'une visite proposée plusieurs fois par an par l'office de tourisme de Loire Forez, à la rencontre du canal du Forez à Savignieux (1).



Le pont-canal qui passe au-dessus du Vizézy, sur trois niveaux, est l'ouvrage d'art le plus impressionnant qu'on trouve le long du canal. Photo Progrès/Claire THOIZET

Des chutes pour favoriser l'écoulement de l'eau

« L'intérêt de venir ici, c'est qu'on retrouve plusieurs points d'intérêts, des ouvrages d'arts, sur un secteur restreint qu'on peut arpenter à pied », explique Lauren Poyet, gu-

de au pays d'art et d'histoire.

Pour les visiteurs du jour, elle revient sur l'histoire du canal du Forez, avant d'évoquer la chute. Avec ses quatre mètres, elle est la plus haute du canal. « Le canal étant plat, il a fallu créer de la pente et donc des chutes d'eau

pour favoriser son écoulement. On envisage alors d'utiliser l'eau de la chute

afin de produire de l'énergie hydraulique pour la mini-noterie Peyer mais le courant à lui seul n'est pas suffisant. Un four à charbon avait été ajouté. » La cheminée est toujours là, impasse des Moulins, à

quelques mètres de la chute.

Direction l'autre côté de la mairie, impasse du Canal, pour observer l'un des 24 siphons construits le long de l'ouvrage. Dans cette partie de la commune, le canal est taluté sur une hauteur de plusieurs mètres. « Ils permettent de

La présence du public n'est pas encouragée sur le canal

À Saint-Just-Saint-Rambert, les sentiers au bord du canal font figure d'exception dans le Forez. À proximité de l'étang David, les promeneurs ont le choix entre arpenter les bords de l'étang ou ceux de l'ouvrage qui traverse la commune jusqu'à la zone maraîchère. Pour autant, on est loin d'autres canaux de France, qui attirent promeneurs, cyclistes et même touristes venus de loin pour arpenter ses bords ou naviguer en péniche.

Limiter les attrouplements pour éviter les pollutions et déchets

Et pour cause : le canal du Forez est protégé. Sur de nombreuses portions, des barrières empêchent de s'approcher de l'eau ainsi que des installations, en raison de l'arrêté de protection des eaux du 11 mars 1997. Celui-ci existe pour empêcher toute pollution du canal, en raison de son usage pour la consommation humaine.

« On a pour obligation de ne pas susciter un intérêt du public pour les bords du canal, explique Annick Rossignex, directrice du Smif (Syndicat d'irrigation



À Saint-Just-Saint-Rambert, on peut arpenter les bords du canal. Photo Progrès/Claire THOIZET

et de mise en valeur du canal du Forez). On ne doit pas encourager les manifestations ou attrouplements long du canal, il s'agit d'éviter notamment les déchets. »

Car même avec ces mesures de protection, les agents du Smif ne sont pas à l'abri de surprises. « Il arrive toujours qu'on trouve des choses qu'on n'a pas envie de trouver », raconte Alain Laurendon, ex-président du Smif. « À Saint-Just-Saint-Ram-

bert, quelques ouvrages

d'arts permettent de voir comment le canal a été construit, aller jusqu'à la zone maraîchère pour comprendre son usage, indique Bruno Javerzac, directeur de l'office de Tourisme de Loire Forez. Ici, les gens se sont vraiment approprié le canal. »

Toutefois, ce dernier n'attire pas les foules explique-t-il : « L'arrêté freine beaucoup les choses, mais c'est une question de responsabilité. »

Observer la prise d'eau au barrage de Grangent

Depuis 1958, le canal du Forez prend sa source directement au barrage de Grangent. Pour observer le départ de l'ouvrage, rien de plus simple : rendez-vous directement au barrage. Depuis Saint-Just-Saint-Rambert, il faut prendre la RD32 (actuellement fermée pour une durée de dix mois en raison de travaux) et traverser le barrage.

« Juste après, sur la gauche, il y a un chemin depuis lequel on peut voir directement le canal sortir du barrage, indique Bruno Javerzac, directeur de l'office de tourisme de Loire Forez. La prise d'eau qui se connecte au barrage est impressionnante. On peut voir le travail incroyable qui a été fait pour creuser le canal dans la roche. »

Tout l'été, l'office de tourisme de Loire Forez propose des visites de la centrale électrique de Grangent. Tous les mardis à 10 heures. Tarif : 8 euros. Interdit aux moins de 8 ans.



Le canal du Forez au pied du barrage de Grangent, à Chambles, où il prend sa source. Photo archives Progrès/Claude ESSÉRIEL